

**Le vote à l'Assemblée nationale n'efface pas  
les exigences des salariés.**

**Le 23 septembre  
Pour une réforme juste !**

la  
cgt



*Si la loi vient d'être adoptée par un passage en force de la majorité à l'Assemblée nationale, le débat parlementaire est loin d'être terminé. À compter du 4 octobre, le débat aura lieu au Sénat. La loi est loin d'être promulguée. La détermination de l'ensemble des organisations syndicales n'est pas liée au calendrier parlementaire et gouvernemental.*

Les journées de grèves et de manifestations des 24 juin et 7 septembre ont donné un caractère exceptionnel à la mobilisation unitaire pour sauvegarder et améliorer notre système de retraite.

Plus de deux millions et demi de salariés ont manifesté leur opposition au projet de réforme injuste du gouvernement, refusant notamment le report brutal des âges légaux à 62 et 67 ans.

Cette réforme est injuste. Elle pénalise les femmes, les précaires, les jeunes, tous ceux qui ont commencé à travailler tôt. Pour tous, elle cumule allongement de la durée de cotisations, recul de l'âge de la retraite et baisse du montant des pensions.

Un recul de deux ans de l'âge de départ à la retraite, c'est un million d'emplois en moins pour les jeunes.

**Agissons encore plus fort car il nous faut :**

- défendre le système par répartition basé sur la solidarité intergénérationnelle en priorisant le développement de l'emploi, une augmentation des salaires et une mise à contribution des revenus financiers des entreprises ;
- imposer la reconnaissance de la pénibilité du travail avec l'ouverture des droits au départ anticipé avant 60 ans, dans un cadre collectif sans être subordonné à un quelconque taux d'incapacité. Cette reconnaissance doit être basé sur l'exposition aux risques ;
- obtenir la garantie du droit à la retraite à 60 ans à taux plein avec au moins 75 % du salaire sur les dix meilleures années dans le privé et les six derniers mois dans le public, et en aucun cas inférieur au Smic ;

- ➔ pas d'allongement de la durée de cotisations ;
- ➔ prendre en compte, dans le calcul de la pension, les périodes d'étude et d'inactivité forcée ;
- ➔ le maintien des droits familiaux.

De nombreux arrêts de travail signifieront que les salariés n'acceptent pas de payer la crise financière et économique, dont ils ne sont en rien responsables.

Le 23 septembre, l'ensemble des organisations syndicales appellent les salariés à faire grève et à manifester avec les retraités, les privés d'emploi, les jeunes.

*En manifestant très nombreux, nous exprimerons notre refus de la réforme Sarkozy conduite par Woerth et nos exigences de véritables mesures de progrès capables de pérenniser le système par répartition et de garantir des pensions de haut niveau pour l'ensemble des retraités, les actuels et les futurs.*

**Pour moi, pour mes enfants, pour ma famille, pour mes amis, pour NOUS, le 23 septembre je fais grève, je manifeste pour la sauvegarde et l'amélioration de notre régime de retraite.**

Manifestation

Lieu

heure

Rassemblement

### Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer



NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.